

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL. 21 / 2020 Bis

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 27 Août ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc.

Procurations : M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme OLIBE Carole.- Mme AURIOL Anne donne procuration à M. HERAUD Jean-François-M. FRELIER Laurent donne procuration à M. SANTONI Jean.

. Etaient absents excusés- néant.

**Délibération portant désignation des membres du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale- (CCAS).**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. AIGUESPARSE Cédric ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu les élections en date du 28/06/2020 et du 04/07/2020 ,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 et R 123-7 et suivants ;

Le Centre Communal d'Action Sociale, est un établissement public administratif communal.

Il est régi par le Code de l'Action Sociale et des familles.

Le Conseil d'Administration du CCAS comprend :

-Le Maire, Président de droit,

-8 membres au maximum élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le scrutin est secret.

-8 membres au maximum nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration, dans la limite de 16.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

-de fixer à 16 les membres du conseil d'administration du CCAS (8 membres élus parmi les conseillers municipaux, 8 membres désignés par le maire),

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité fixe à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (8 membres élus parmi les conseillers municipaux et 8 membres désignés par le maire).

Monsieur le Maire propose :

-de procéder à la désignation des 8 membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration, étant précisé que la représentation proportionnelle au plus fort reste, attribue les 8 sièges comme suit :

- Une liste : 8 élus et 8 sièges à pourvoir.

Les candidatures sont :

-Mme BOUCHER Julie

-Mme THIERRY Martine

-Mme DEZ Marylène

-Mme DUPONT Karine

-Mme SCOTTO Fabienne

-M. SEIGNOBOS Jean-Luc

-Mme GACNIK Marie-France

-Mme YZQUIERDO Laurence

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

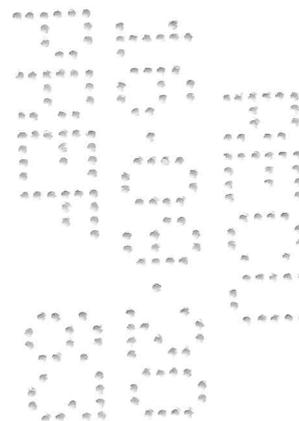
Nombre de bulletins dans l'urne : 27

Nombre de bulletins blancs, vides, nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

-Mme BOUCHER Julie

-Mme THIERRY Martine



-Mme DEZ Marylène

-Mme DUPONT Karine

-Mme SCOTTO Fabienne

-M. SEIGNOBOS Jean-Luc

-Mme GACNIK Marie-France

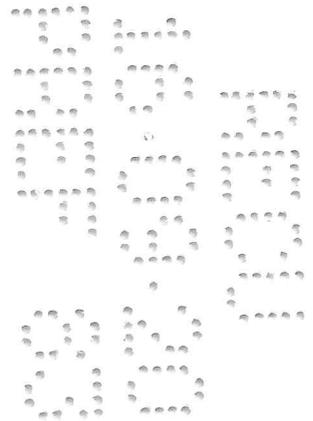
-Mme YZQUIERDO Laurence

Sont élus par 27 voix, membres du CCAS

Pour extrait certifié conforme à l'original.

Brun Fernand

Maire de PIGNANS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brun Fernand', written over a faint circular official stamp of the Mayor of Pignans.A Braille representation of the signature, consisting of a grid of dots forming the name 'Brun Fernand'.